



**Avis d'Alliance Affaires Côte-de-Beaupré  
au Bureau d'audiences publiques en environnement  
à l'égard du projet de mini centrale hydro-électrique  
de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim**

**Présenté par monsieur Jocelyn Boivin, président**

**Avril 2013**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire

L'Alliance Affaires Côte-de-Beaupré est un regroupement indépendant de gens d'affaires dédié au développement économique de la région de la Côte-de-Beaupré. Elle regroupe plus de 200 membres entrepreneurs et gens d'affaires.

L'Alliance est d'accord avec le projet de mini centrale hydro électrique faisant l'objet de la présente audience. Cette mini centrale exploitera une ressource renouvelable et s'inscrit parfaitement bien dans le cadre de projets respectant les principes de développement durable que la MRC de la Côte-de-Beaupré préconise. De plus, dans le contexte actuel du régime fiscal municipal, il nous semble légitime que les municipalités et leurs citoyens profitent d'opportunités de diversifier leurs sources de revenus à moyen et à long termes. Outre les retombées des travaux de construction, le partenariat public-privé assurera à la MRC et à la municipalité de St-Joachim des revenus récurrents et stables.

Nous ne discuterons pas du bien fondé d'exploiter cette mini centrale dans le cadre des besoins énergétiques de l'ensemble du Québec, l'Alliance ne possédant pas l'expertise en ce domaine. Toutefois, il faut tout de même souligner que le Gouvernement du Québec a abandonné les projets de mini centrales en invoquant le surplus momentané de cette source d'énergie. Permettez-nous de souligner qu'en parallèle le même gouvernement autorisait la poursuite d'importants projets éoliens.

La Côte de Beaupré est une région magnifique. Ses résidents et visiteurs l'apprécient à cause de ses nombreux attraits naturels, culturels et historiques. On peut y pratiquer de nombreuses activités récréatives de plein air grâce à des équipements et des sites uniques au Québec. Un ensemble d'entreprises dépend directement ou indirectement de ces atouts qui constituent une force économique primordiale pour la prospérité de la Côte-de-Beaupré.

En conséquence nous soulevons l'enjeu d'intégration et de précaution lors de la conception, la construction et l'exploitation des installations et équipements prévus dans le contexte de la vocation récréo-touristique de la région.

Ainsi l'Alliance émet les souhaits suivants :

1. Que la mini centrale soit construite et exploitée sans nuire à l'importante entreprise touristique qu'est le Canyon des Chutes Sainte-Anne à l'échelle régionale. Le site est un fleuron de la région aux plans économique et environnemental. Selon les informations obtenues, le promoteur du projet aurait apporté les mesures de mitigations qui satisfont le Canyon des Chutes Sainte-Anne;
2. Que la mini centrale soit construite et exploitée de manière à préserver les attraits et atouts récréo-touristiques de la région et conséquemment son économie.

3. Enfin que la ligne de transport d'énergie de la mini centrale au poste Beaupré fasse l'objet des présentes audiences. Selon les informations obtenues le corridor de cette ligne de transport n'est actuellement pas disponible et définitif. Si cela s'avérait impossible de traiter de cet aspect important du projet dans l'immédiat, à tout le moins, qu'elle fasse l'objet d'audiences dans un court délai.

La mini centrale et sa future ligne de transport sont situées au cœur d'un ensemble d'attrait touristiques majeurs, soit entre autres : le bassin des rivières Sainte-Anne et Jean-Larose, le Canyon des Chutes Sainte-Anne, la Station Mont-Sainte-Anne, le belvédère de la Miche et des quartiers résidentiels de villégiature. Donc il nous semble que l'omission d'inclure la ligne de transport d'électricité n'est ni anodine ni sans gravité.

En conséquence nous souhaitons que la ligne électrique soit traitée dans les plus brefs délais et qu'elle constitue un tout avec la centrale pour faire l'objet d'une analyse globale par le BAPE.

Nous désirons éviter qu'un éventuel feu vert à la mini centrale constitue un argument en faveur d'un parcours non souhaitable de la ligne électrique à l'égard des attrait touristiques à proximité et de l'activité économique qu'ils génèrent. Encore une fois, nous réitérons notre appui à ce projet dans la mesure où il n'est pas en conflit avec d'autres usages actuels du territoire.

Ceci constitue notre avis à l'égard de la mini centrale hydro-électrique de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim. Nous vous remercions de l'attention que vous avez accordée à notre présentation et à la considération que vous lui réserverez.

Jocelyn Boivin  
Président  
Alliance Affaires Côte-de-Beaupré